

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

5 décembre 2023

**Date d'affichage de la
liste des délibérations :**

14 décembre 2023

**Objet : Programme
ERASMUS+ Jeunesse -
Mise en place des
projets de mobilité des
acteurs de jeunesse et
d'échanges de jeunes**

L'AN deux mille vingt-trois, le **11 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE (à partir de la question n° 21), Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mmes MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 30), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 20

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 29

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2023**

QUESTION N° 24

OBJET : Programme ERASMUS+ Jeunesse - Mise en place des projets de mobilité des acteurs de jeunesse et d'échanges de jeunes

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » qui s'est réunie le 20 novembre 2023.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Riom souhaite encourager et soutenir l'engagement citoyen des jeunes Rimois et favoriser les échanges et l'ouverture sur le monde.

Ainsi, le service jeunesse s'attache à mettre en œuvre des actions avec et pour les jeunes de Riom afin de :

- les accompagner et les mobiliser sur des projets qui les intéressent et les concernent ;
- les responsabiliser dans leurs actions et leurs décisions ;
- les inciter à la mobilité.

C'est dans cette démarche qu'il est proposé à la Commune de mettre en place des projets de mobilité (AK1-Action clé 1) dans le cadre du programme européen Erasmus+ 2021-2027, notamment des actions de mobilité d'acteurs de jeunesse et d'échanges de jeunes.

Le volet Jeunesse du programme Erasmus+ permet aux jeunes et aux acteurs de jeunesse de faire l'expérience d'une mobilité, tout en développant des compétences personnelles et professionnelles.

Le programme Erasmus+ 2021-2027 est articulé autour de 4 grandes priorités :

- l'inclusion et la diversité
- l'environnement et le changement climatique
- la transformation numérique
- la participation des jeunes à la vie démocratique

Les projets de mobilité des individus du programme Erasmus+ Jeunesse s'adressent à deux types de public : les jeunes et les acteurs de jeunesse (bénévoles ou professionnels). Ceux-ci ont l'opportunité de développer des compétences personnelles et professionnelles en participant à des activités qui se déroulent à l'échelle européenne, internationale ou nationale et en dehors d'un cadre d'éducation formelle.

COMMUNE DE RIOM

Ainsi, les activités de mobilité dans le domaine de la jeunesse sont conçues pour avoir des répercussions positives (apprentissage non-formel et informel) sur les participants mais aussi sur les organisations et les communautés au sein desquelles elles se déroulent.

Afin de développer ces actions de mobilité (échanges de jeunes et mobilité d'acteurs de jeunesse) dans le cadre du programme Erasmus+ Jeunesse, il est envisagé de s'appuyer sur les partenariats existants avec les villes jumelées et ceux noués par des collèges et lycées riomois dans le cadre d'échanges scolaires.

Par ailleurs, le lien avec le projet ERASMUS+ 2021-2027 porté par l'école publique élémentaire Jean Rostand sera recherché.

Le premier semestre 2024 serait consacré à la définition du projet et à la recherche de partenaires européens afin de rédiger puis déposer le dossier de candidature en octobre 2024 pour un projet de mobilité qui débiterait en 2025.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le principe de mise en place de projets de mobilité des individus dans le cadre du programme Erasmus+ Jeunesse 2021-2027,**
- autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des démarches préalables au dépôt d'une candidature et d'une demande de financement de projets de mobilité sur le portail Erasmus+.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 décembre 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).